



États financiers
pour les exercices clos le 31 décembre 2012,
le 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011

Fondation communautaire d'Ottawa

États financiers

**pour les exercices clos le 31 décembre 2012,
le 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011**

Table des matières

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
États des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	4
États de la situation financière	5
États des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7

Rapport de la direction

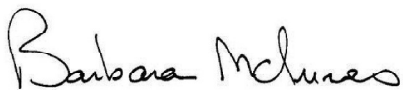
Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation communautaire d'Ottawa (la <<Fondation>>), qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011, sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables importantes suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales conventions comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent les exercices en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôles internes conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser les états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le Comité de finance et d'audit du Conseil d'administration de la Fondation a rencontré la direction et l'auditeur externe afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Collins Barrow Ottawa s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par la Fondation. Le rapport de l'auditeur qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.



Barbara McInnes
Présidente - directrice générale



Ron Olsen
Directeur, finances et administration

le 25 avril 2013
Ottawa (Ontario)

Rapport de l'auditeur indépendant

Pour les membres de la Fondation communautaire d'Ottawa

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué les audits des états financiers ci-joints de la Fondation communautaire d'Ottawa, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Collins Barrow Ottawa LLP/s.r.l
301 promenade Moodie Drive
Suite 400
Ottawa, Ontario, Canada
K2H 9C4

T: 613.820.8010

F: 613.820.0465

email/courriel: ottawa@collinsbarrow.com

web: www.collinsbarrowottawa.com

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation communautaire d'Ottawa au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011 et de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ont été appliqués de façon constante.

Collins Barrow Ottawa s.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
le 25 avril 2013
Ottawa (Ontario)

Fondation communautaire d'Ottawa
États des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 (en milliers de dollars)

	Fonds de dotation		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		Fonds d'opérations		Éliminations interfonds		Total des fonds	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Revenus										
Dons	2 714 \$	2 425 \$	3 681 \$	6 017 \$	28 \$	37 \$	- \$	- \$	6 423 \$	8 479 \$
Fonds de dotation - FCO	-	-	-	-	79	51	(79)	(51)	-	-
Revenus de placement (pertes) (note 5)	7 446	(238)	-	-	168	(5)	-	-	7 614	(243)
Fonds pour distribution - bienfaisance (note 5)	-	-	3 232	3 221	-	-	(3 232)	(3 221)	-	-
Frais de service (note 5)	-	-	-	-	1 155	1 166	(1 142)	(1 155)	13	11
Autres revenus	-	-	275	346	60	3	(275)	(346)	60	3
	10 160	2 187	7 188	9 584	1 490	1 252	(4 728)	(4 773)	14 110	8 250
Dépenses										
Fonds pour distribution - bienfaisance (note 5)	3 232	3 221	-	-	-	-	(3 232)	(3 221)	-	-
Subventions et programmes	3 526	-	7 594	5 984	-	-	(354)	(397)	10 766	5 587
Frais de placement	371	315	138	277	1	3	-	-	510	595
Frais de service (note 5)	1 114	1 131	28	24	-	-	(1 142)	(1 155)	-	-
Salaires et avantages sociaux	-	-	-	-	991	947	-	-	991	947
Autres frais d'administration	-	-	-	-	321	243	-	-	321	243
Amortissement - immobilisations	-	-	-	-	10	9	-	-	10	9
	8 243	4 667	7 760	6 285	1 323	1 202	(4 728)	(4 773)	12 598	7 381
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour les exercices	1 917	(2 480)	(572)	3 299	167	50	-	-	1 512	869
Solde des fonds, début des exercices	82 700	85 164	7 079	3 796	508	458	-	-	90 287	89 418
Transferts interfonds	-	16	-	(16)	-	-	-	-	-	-
Solde des fonds, fin des exercices	84 617 \$	82 700 \$	6 507 \$	7 079 \$	675 \$	508 \$	- \$	- \$	91 799 \$	90 287 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation communautaire d'Ottawa
États de la situation financière

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

	31 décembre 2012				31 décembre 2011				1 ^{er} janvier 2011			
	Fonds de dotation	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	Fonds d'opérations	Total des fonds	Fonds de dotation	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	Fonds d'opérations	Total des fonds	Fonds de dotation	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	Fonds d'opérations	Fonds d'opérations
Actif												
Encaisse	6 \$	8 \$	200 \$	214 \$	- \$	80 \$	323 \$	403 \$	5 \$	4 \$	234 \$	243 \$
Comptes débiteurs	-	-	135	135	-	-	88	88	-	-	90	90
Placements (note 4)	85 553	6 499	370	92 422	83 567	7 001	125	90 693	86 046	3 803	162	90 011
Biens immobiliers (note 6)	300	-	-	300	300	-	-	300	300	-	-	300
Immobilisations (note 7)	-	-	25	25	-	-	7	7	-	-	8	8
	85 859 \$	6 507 \$	730 \$	93 096 \$	83 867 \$	7 081 \$	543 \$	91 491 \$	86 351 \$	3 807 \$	494 \$	90 652 \$
Passif et solde des fonds												
Passif												
Subventions à payer et charges à payer	- \$	- \$	55 \$	55 \$	- \$	2 \$	35 \$	37 \$	- \$	11 \$	36 \$	47 \$
Fonds d'organismes	1 242	-	-	1 242	1 167	-	-	1 167	1 187	-	-	1 187
	1 242	-	55	1 297	1 167	2	35	1 204	1 187	11	36	1 234
Solde des fonds (note 3)												
Fonds de dotation												
Capital d'apport	89 604	-	-	89 604	91 075	-	-	91 075	88 651	-	-	88 651
Augmentation (diminution) cumulée du capital	(4 987)	-	-	(4 987)	(8 375)	-	-	(8 375)	(3 487)	-	-	(3 487)
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance (note 5)	-	6 507	-	6 507	-	7 079	-	7 079	-	3 796	-	3 796
Fonds d'opérations	-	-	675	675	-	-	508	508	-	-	458	458
	84 617	6 507	675	91 799	82 700	7 079	508	90 287	85 164	3 796	458	89 418
	85 859 \$	6 507 \$	730 \$	93 096 \$	83 867 \$	7 081 \$	543 \$	91 491 \$	86 351 \$	3 807 \$	494 \$	90 652 \$

Au nom du Conseil d'administration :



Brian Toller
Président du conseil



L. Denis Desautels, OC, FCA
Trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation communautaire d'Ottawa

États des flux de trésorerie

Pour le exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 (en milliers de dollars)

	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dons reçus pour fins de distribution de bienfaisance et opérations	3 709 \$	6 054 \$
Revenus de placement reçus	2 657	3 390
Dépenses de subventions et programmes payées	(7 240)	(5 587)
Frais de placement payés	(510)	(595)
Salaires et avantages sociaux payés	(991)	(947)
Autres frais d'administration payés	(350)	(251)
Frais de service et autres revenus reçus	73	14
Espèces nettes générées des (utilisées au sein des) activités d'exploitation	(2 652)	2 078
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Contributions aux fonds de dotation	2 714	2 425
Retraits des fonds de dotation	(3 526)	-
Augmentation (diminution) nette des fonds gérés	75	(20)
Espèces nettes générées des (utilisées au sein des) activités de financement	(737)	2 405
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation (diminution) nette des placements	3 228	(4 315)
Immobilisations achetées	(28)	(8)
Espèces nettes générées des (utilisées au sein des) activités d'investissement	3 200	(4 323)
Diminution (augmentation) nette de la trésorerie pour les exercices	(189)	160
Encaisse, début des exercices	403	243
Encaisse, fin des exercices	214 \$	403 \$

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

1. Nature des activités et des fonds de la Fondation

La Fondation communautaire d'Ottawa (la « Fondation ») est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*; elle est aussi un organisme de bienfaisance enregistré exempté de l'impôt. La Fondation regroupe des dons de bienfaisance dans des fonds de dotation ou à usage restreint, à partir desquels des montants sont mis à disposition pour distribution aux fins de bienfaisance afin de répondre à un large éventail de besoins et d'intérêts communautaires - arts et autres activités culturelles, bourses d'études, recherche scientifique et médicale, protection de l'environnement et problèmes sociaux. Lorsque le Conseil d'administration de la Fondation l'autorise, des sommes sont affectées à une cause ou un organisme de bienfaisance selon les souhaits des donateurs.

2. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif qui font partie intégrante des principes comptables généralement reconnus au Canada et englobent les conventions comptables importantes énoncées ci-après.

Impact du changement de méthode comptable

La Fondation a décidé d'observer les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif présentées dans la Partie III du Manuel de l'ICCA.

Les présents états financiers sont les premiers établis par la Fondation en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ci-après les « NCOSBL ».

Les états financiers des exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 et l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2011 ont été préparés en conformité avec les NCOSBL et les indications énoncées dans le chapitre 1501 « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » de la Partie III du Manuel de l'ICCA.

La Fondation a décidé de ne se prévaloir d'aucune des exemptions concernant l'application initiale des NCOSBL prévues au chapitre 1501.

L'adoption des NCOSBL n'a engendré aucun changement dans le solde des fonds à la date de transition du 1^{er} janvier 2011 et aux états financiers préparés antérieurement pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, hormis certains reclassements aux seules fins de présentation. Il s'ensuit qu'aucune mesure de rapprochement ne s'impose.

Il résulte de l'adoption des NCOSBL que la Fondation a établi des états des flux de trésorerie.

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Méthode comptable

La Fondation constate les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Les dons destinés à des fonds de dotation individuels sont comptabilisés sous Capital d'apport. Les revenus de placement (pertes) du fonds de dotation et les déboursés pour couvrir les frais de service et les fonds pour distribution aux fins de bienfaisance (note 5) sont comptabilisés sous Augmentation (diminution) cumulée du capital.

Les fonds pour distribution aux fins de bienfaisance sont des fonds affectés d'origine externe où la Fondation enregistre les dons dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre aussi la portion du fonds de dotation disponible pour distribution aux fins de bienfaisance (note 5).

Les revenus et les dépenses liés au fonctionnement de la Fondation sont comptabilisés dans le Fonds d'opérations. Sous Revenu (perte) de placement est aussi comptabilisé le revenu d'intérêt produit par le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance dans l'attente des instructions des donateurs, habituellement le fruit d'instruments de placement portant intérêt. Les gains et les pertes résultant de la vente d'actions du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance sont également comptabilisés sous Revenu (perte) de placement du Fonds d'opérations.

Les fonds d'organismes appartiennent à d'autres organismes de bienfaisance et sont mis en commun avec les actifs de la Fondation pour fins de placement. Aux états de la situation financière, les actifs des fonds d'organismes sont présentés dans les actifs de la Fondation mais sont contrebalancés par les passifs des fonds d'organismes. Les revenus et les dépenses de ces fonds ne sont pas comptabilisés dans les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

La Fondation communautaire d'Ottawa dispose de certains fonds de dotation dont des sommes sont affectées par les donateurs au soutien des activités de fonctionnement de la Fondation.

Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif impose à la direction d'établir des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les actifs et les passifs constatés aux dates des états financiers, de même que sur le montant des revenus et des dépenses des périodes de référence. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction si d'autres éléments d'information étaient mis au jour dans l'avenir. Ces estimations et hypothèses doivent être revues régulièrement et, quand des ajustements s'imposent, ils doivent être signalés dans les périodes au cours desquelles on en a pris connaissance.

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou passifs financiers de la Fondation en vertu desquels, règle générale, elle est autorisée à recevoir un montant en espèces ou un autre actif financier d'une tierce partie ou elle est tenue de remettre un montant en espèces ou un autre actif financier à une tierce partie. La valeur de tous les instruments financiers est établie selon leur juste valeur marchande au moment de leur comptabilisation initiale.

Les placements de la Fondation, détenus par les gestionnaires de placement de la Fondation, sont constitués d'espèces et de quasi-espèces, d'obligations et d'actions. Les placements englobent aussi des unités d'un fonds de placements immobiliers à capital variable, des contrats de change, des unités du Fonds de progrès communautaire et la valeur de rachat de polices d'assurance-vie.

Les obligations, les actions, les contrats de change et la valeur de rachat des polices d'assurance-vie sont comptabilisés à leur juste valeur marchande au cours du marché. Les espèces et quasi-espèces, qui incluent les certificats de placement et les bons du Trésor, sont comptabilisés à leur coût amorti, à savoir à un coût qui se rapproche de leur juste valeur marchande.

L'investissement en unités du fonds de placements immobiliers à capital variable est évalué à sa juste valeur marchande à la lumière des plus récents états financiers vérifiés du fonds. Ces états financiers vérifiés indiquent la juste valeur marchande des unités du fonds de placements immobiliers à capital variable établie par les gestionnaires du fonds selon la valeur marchande estimative des actifs nets sous-jacents en utilisant des méthodes d'évaluation industrielles généralement reconnues, dont des évaluations et des analyses de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les estimations de la juste valeur marchande sont établies à une date donnée, à la lumière d'information pertinente à propos des marchés financiers et immobiliers, ainsi que des instruments financiers du fonds. Comme il s'agit évidemment d'évaluations subjectives, fondées entre autres sur des incertitudes et des jugements de valeur, il ne s'agit certes pas d'évaluations d'une absolue précision. Les modifications aux hypothèses peuvent altérer considérablement la juste valeur marchande estimative.

Le placement en unités dans le Fonds du progrès communautaire est évalué au prix coûtant car il s'agit d'un placement en actions non cotées à la bourse. Le Fonds du progrès communautaire a pour mandat de mettre en commun les fonds reçus des souscripteurs dans le but de générer un rendement positif en consentant des prêts à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif et, toujours en lien avec son mandat, de renforcer les compétences et les connaissances financières de ces organismes.

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

L'acquisition et la liquidation de placements sont constatées le jour de la transaction. Les gains (pertes) de placement englobent les gains et les pertes réalisés et non réalisés calculés selon la méthode du coût moyen, en incluant les intérêts et dividendes reçus, les intérêts courus et les gains et pertes sur change.

Les comptes débiteurs, les subventions à payer et charges à payer et le passif des fonds d'organisme sont comptabilisés au prix coûtant, prix qui se rapproche de leur juste valeur marchande, en raison de la nature à court terme de ces actifs et passifs.

Pertes de valeur

Les actifs financiers évalués au prix coûtant ou au prix amorti font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les indicateurs de dépréciation le justifient. Le montant de la réduction de la valeur est constaté dans l'état des résultats. Une perte de valeur constatée antérieurement peut être compensée à même le gain de valeur, soit directement, soit en rajustant le compte de réserve, pourvu que ce montant ne soit pas supérieur au montant qui aurait été déclaré à la date de la contrepassation si la perte de valeur n'avait pas été constatée antérieurement. Le montant de la contrepassation doit être constaté dans l'état des résultats.

Frais de transaction

La Fondation constate ses frais de transaction dans l'état des résultats durant la période au cours de laquelle ils ont été subis pour ce qui est des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur marchande. Cependant, pour ce qui est des instruments financiers qui ne seront pas comptabilisés à leur juste valeur marchande une fois effectuée leur comptabilisation initiale, à savoir les instruments évalués au prix coûtant ou au prix amorti, les valeurs initiales de comptabilisation sont rajustées en soustrayant les frais de transaction qui sont directement imputables à leur montage, leur émission ou leur prise en charge.

Devises étrangères

Les placements détenus en devises étrangères sont exprimés en dollars canadiens comme suit :

- la valeur comptable des placements au taux de change en vigueur à la fin de leur période respective;
- l'acquisition et la liquidation de placements au taux de change en vigueur à la date de la transaction des opérations correspondantes.

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Flux de trésorerie

Aux fins des états des flux de trésorerie de la Fondation, les espèces et quasi-espèces indiquées dans la liste des placements (note 4) sont exclues des flux de trésorerie et font partie intégrante des activités de placement de la Fondation.

Contrats de change

La Fondation conclut des contrats de change à terme avec des contreparties autorisées à des fins de couverture seulement. Les montants des contrats ouverts sont présentés dans la liste des placements (note 4). À la fin de l'exercice, la valeur de ces contrats est équivalente au gain ou à la perte qui serait réalisé si les positions devaient être liquidées. Le gain ou la perte est comptabilisé comme revenus de placement (pertes) aux états financiers. À la clôture des contrats, tout gain ou perte supplémentaire est comptabilisé comme revenus de placement (pertes) aux états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. Leur amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Ameublement	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise, cette valeur ayant été déterminée par un évaluateur indépendant au moment du don.

Dons de biens et de services

La Fondation reçoit parfois gratuitement des biens ou du matériel de diverses sources. Les dons importants de ce genre sont comptabilisés selon leur juste valeur estimative au moment du don.

La Fondation bénéficie aussi des services de bénévoles. Vu la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les dons de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Répartition des dépenses

Les salaires, les avantages sociaux et les autres frais administratifs présentés dans les États des résultats et de l'évolution des soldes des fonds représentent le montant total versé à ce titre durant les exercices. Ces montants n'ont pas été répartis sur une base fonctionnelle parmi les diverses activités de bienfaisance et les divers programmes de la Fondation.

3. Capital

En ce qui a trait à la gestion du capital de ses fonds de dotation, la Fondation a pour objectif de :

- conserver le capital de ses fonds de dotation de façon permanente; et
- produire des revenus de placement pour financer les subventions de bienfaisance et les frais de service, les deux étant établis suivant des taux fixes.

À long terme, les revenus de placement devraient excéder les déboursés. Évidemment, comme les subventions et les frais de service sont établis selon des taux fixes, le montant réel déboursé au cours d'une année donnée sera forcément inférieur ou supérieur aux revenus de placement réels générés pour cette même année. L'objectif à long terme est cependant de veiller à conserver de façon permanente le capital des fonds de dotation. Pour de plus amples renseignements sur la politique de la Fondation concernant ses subventions et ses frais de service, se reporter à la note 5.

Le Comité des investissements de la Fondation fait des recommandations au Conseil d'administration sur tous les aspects des politiques de placement et de gestion des investissements de la Fondation. Chaque trimestre, le Comité passe en revue les actifs de la Fondation et l'état de ses investissements, et assure la conformité du programme d'investissement avec les politiques et procédures approuvées par le Conseil d'administration. Plus particulièrement, le Comité doit :

- recommander la nomination des conseillers en placements ainsi que leurs honoraires;
 - établir les objectifs et lignes directrices en matière de rendement des placements pour les conseillers en placements;
 - surveiller le rendement des placements par rapport aux objectifs établis; et
 - rencontrer périodiquement les conseillers en placements.
-

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

4. Placements

Voici les placements de la Fondation :

Placements	31 décembre 2012		31 décembre 2011		1 ^{er} janvier 2011	
	Valeur comptable		Valeur comptable		Valeur comptable	
Espèces et quasi-espèces , au coût amorti s'approchant de la juste valeur	7 473 \$	8 %	14 082 \$	16 %	4 761 \$	5 %
Obligations , juste valeur						
Gouvernements	12 504	14	15 828	17	13 929	16
Sociétés	17 228	19	23 155	26	20 943	23
	29 732	33	38 983	43	34 872	39
Actions , juste valeur						
Canadiennes	19 062	20	21 311	24	21 006	24
Américaines	14 470	16	15 876	17	15 538	17
Étrangères (autres qu'américaines)	12 918	14	93	-	13 453	15
	46 450	50	37 280	41	49 997	56
Gain non réalisé (perte) – contrats de change à terme de 5 500 \$ US (31 décembre 2011 : 7 800 \$ US ; 1 ^{er} janvier 2011 : 7 400 \$ US), juste valeur	(59)	-	5	-	27	-
Autres placements						
Fonds de placements immobiliers à capital variable, juste valeur	8 196	9	-	-	-	-
Unités du Fonds de progrès communautaire, prix coûtant	225	-	-	-	-	-
Valeur de rachat de polices d'assurance-vie, juste valeur	405	-	343	-	354	-
	8 826	9	343	-	354	-
	92 422 \$	100 %	90 693 \$	100 %	90 011 \$	100 %

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

4. Placements (suite)

L'évolution de la valeur des espèces et quasi-espèces et des actions étrangères (autres qu'américaines) découle du remplacement des gestionnaires de placements. La Fondation a mis un terme à sa relation avec son gestionnaire des fonds internationaux à la fin de 2011, ce qui s'est traduit par une augmentation des espèces et quasi-espèces entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 et par une diminution de la valeur en actions étrangères (autres qu'américaines) durant la même période. Ces fonds ont été subséquemment réinvestis au début de 2012, engendrant une baisse des espèces et quasi-espèces en 2012 et une augmentation de la valeur des actions étrangères (autres qu'américaines) par rapport aux soldes constatés au 31 décembre 2011.

Les placements de la Fondation l'exposent à des risques associés aux instruments financiers. Les risques les plus importants auxquels doit faire face la Fondation à cet égard, de même que les pratiques de gestion propres à chacun, sont présentés ci-dessous.

Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers en raison de ses activités de placement. Aussi, elle a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin d'éviter les risques excessifs de perte et de moins-value des actifs et de définir des attentes raisonnables quant au rendement des placements en tenant compte de leur nature. Le risque maximal lié aux placements auquel est sujet la Fondation est équivalent à la valeur comptable de ses placements.

C'est d'abord et avant tout le Comité des investissements qui se charge de mettre en application les pratiques de gestion des risques de la Fondation. Il lui appartient d'examiner la politique de placement au moins une fois par année afin de s'assurer qu'elle est adaptée aux objectifs convenus de la Fondation en matière de déboursés. Le Comité travaille en outre de concert avec un conseiller en placements pour surveiller le rendement trimestriel obtenu par tous les gestionnaires de placements pour s'assurer qu'ils rencontrent les objectifs de placement de la Fondation. Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité des investissements, peut décider de remplacer le conseiller en placements et l'un ou l'autre des gestionnaires de placements.

- *Risque de marché*

Le risque de marché, c'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement varient en raison des fluctuations des cours du marché. Les trois types possibles de risque du marché – risques liés au taux de change, au taux d'intérêt et au prix – sont décrits ci-après.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

4. Placements (suite)

- *Risque de marché (suite)*

Risque lié au taux de change

Le risque lié au taux de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations du taux de change de devises étrangères. La Fondation est exposée à un tel risque compte tenu de ses placements dans des titres étrangers. Au 31 décembre 2012, la Fondation détenait 30 % (17 % au 31 décembre 2011 et 32 % au 1^{er} janvier 2011) de la valeur comptable de ses placements dans des instruments sujets aux fluctuations du taux de change. Le risque lié au taux de change sur la tranche des titres américains du portefeuille de la Fondation est géré au moyen de contrats de change à terme. Au 31 décembre 2012, la Fondation avait couvert environ 38 % (51 % au 31 décembre 2011 et 48 % au 1^{er} janvier 2011) de la valeur comptable de ses titres américains. Une augmentation de 10 % de la valeur du dollar canadien entraînerait une diminution de 796 \$ (779 \$ au 31 décembre 2011 et 730 \$ au 1^{er} janvier 2011) de la valeur des titres américains non couverts. Bien qu'au 31 décembre 2012 les actions étrangères autres qu'américaines comptaient pour 14 % (0 % au 31 décembre 2011 et 15 % au 1^{er} janvier 2011) du portefeuille de placements de la Fondation, la direction a décidé de ne pas recourir à une opération de couverture concernant les autres devises étrangères car, à son avis, le nombre élevé de devises assure une diversification et sert, dans une certaine mesure, de moyen de couverture.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un investissement à revenu fixe varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les investissements à revenu fixe de la Fondation, qui englobent des obligations de gouvernements et de sociétés canadiennes dont la valeur est précisée dans les présentes, sont exposés à des risques liés au taux d'intérêt. Règle générale, plus les termes à courir sont longs, plus le risque lié au taux d'intérêt est élevé. Les gestionnaires de placements de la Fondation prennent des mesures dans le but de gérer avec diligence le portefeuille d'obligations et d'atténuer les risques.

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

4. Placements (suite)

- *Risque de marché (suite)*

Risque lié au taux d'intérêt (suite)

Les termes jusqu'à échéance des obligations sont les suivants :

Échéance	31 décembre 2012		31 décembre 2011		1 ^{er} janvier 2011	
	Juste Valeur	Part des obligations en %	Juste Valeur	Part des obligations en %	Juste Valeur	Part des Obligations en %
Mois de 1 an	1 100 \$	4	4 662 \$	12	1 389 \$	4
1 an à 3 ans	6 373	21	9 107	23	6 621	19
3 ans à 5 ans	6 500	22	5 652	15	9 322	27
5 ans à 7 ans	10 817	36	9 929	25	7 598	22
7 ans à 10 ans	2 983	10	7 714	20	7 884	22
Plus de 10 ans	1 959	7	1 919	5	2 058	6
	29 732 \$	100	38 983 \$	100	34 872 \$	100

Au 31 décembre 2012, si les taux d'intérêt nominaux avaient augmenté (diminué) de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des obligations aurait (diminué) augmenté de 5,34 % (5,50 % au 31 décembre 2011 et 5,24 % au 1^{er} janvier 2011).

Autre risque lié au prix

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des cours du marché (autres que les risques liés au taux d'intérêt ou au taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs particuliers à cet instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur l'ensemble des instruments financiers semblables négociés sur le marché. Conformément à ses politiques de placement, la Fondation doit répartir ses placements parmi un vaste éventail de valeurs mobilières et diversifier géographiquement son portefeuille afin qu'il soit constitué d'actions canadiennes et étrangères. Des limites sont établies quant à la valeur d'un placement donné au sein du portefeuille et quant au pourcentage détenu des actions en circulation. Les pertes maximales découlant du risque lié au prix correspondent à la valeur comptable du portefeuille. Au 31 décembre 2012, une part de 46 450 \$ (37 280 \$ au 31 décembre 2011 et 49 997 \$ au 1^{er} janvier 2011) du portefeuille était composée d'actions négociées sur des marchés actifs.

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

4. Placements (suite)

- *Risque de marché (suite)*

Autre risque lié au prix (suite)

Les investissements dans le fonds de placements immobiliers à capital variable et le Fonds du progrès communautaire sont sujets à des risques liés au prix car la Fondation devrait, le cas échéant, essuyer les pertes à la hauteur de ses placements dans chacun des fonds.

Analyses de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées dans cette note doivent être utilisées avec prudence car les variations sont hypothétiques et ne sont pas indicatives du rendement futur. Les sensibilités présentées ont été calculées à partir des soldes de clôture et leur montant variera en raison des fluctuations des soldes dans l'avenir. En outre, dans les analyses de sensibilité, l'incidence d'une variation d'une hypothèse particulière sur la valeur comptable des instruments financiers a été calculée indépendamment de toute variation dans les autres hypothèses. Les variations réelles d'un facteur donné peuvent entraîner des variations d'un autre facteur, lesquelles peuvent amplifier ou neutraliser l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

- *Risque de crédit*

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte pour l'autre partie une perte financière. La Fondation est exposée à des risques de crédit au titre de ses espèces et quasi-espèces, de ses obligations de gouvernements canadiens et de sociétés canadiennes et de ses contrats de change à terme en position de gain non réalisé. Les risques de crédit découlant de ces instruments financiers sont généralement limités à la valeur comptable des placements dont la liste figure dans la note 4 des présentes. La Fondation atténue ses risques de crédit en restreignant les obligations qu'elle détient à celles qui sont facilement négociables et, règle générale, à celles qui sont assorties d'une cote d'au moins A-. Au 31 décembre 2012, 100 % (100 % au 31 décembre 2011 et 100 % au 1^{er} janvier 2011) de la juste valeur des obligations détenues par la Fondation était de cote A- ou mieux. Les gestionnaires de placements de la Fondation prennent des mesures dans le but de gérer avec diligence le portefeuille d'obligations et d'atténuer les risques.

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

4. Placements (suite)

- *Risque de concentration*

Le risque de concentration représente le risque qu'un portefeuille fera l'objet d'une plus grande exposition en raison d'une concentration des placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou dans des valeurs sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres semblables. Le Comité des investissements de la Fondation atténue les risques de concentration en s'assurant que la composition du portefeuille est conforme à la politique de placement qui précise et limite la composition géographique du portefeuille et limite la valeur des placements individuels. Le Comité des investissements de la Fondation vérifie la concentration du portefeuille à chaque trimestre.

- *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente le risque de ne pas pouvoir produire suffisamment de liquidités ou de quasi-espèces, en temps opportun et de façon efficiente, pour satisfaire les besoins en dépenses de la Fondation. La Fondation atténue ses risques de liquidité en limitant la plupart de ses placements aux instruments financiers qui sont largement distribués dans les marchés actifs et, par conséquent, dont elle peut facilement se départir.

Deux nouvelles catégories de placement ont été établies en 2012, des placements qui ne sont pas transigés sur des marchés actifs. Dans le cas du Fonds de progrès communautaire, les placements sont bloqués pour cinq ans et la Fondation ne peut revendre librement les unités acquises, hormis moyennant certaines exceptions. Le fonds de placements immobiliers à capital variable est assorti d'une durée de vie approximative de sept ans et la revente anticipée d'unités est assujettie à des frais de 5 %. La valeur totale de ces deux catégories d'instruments financiers est de 8 421 \$ ou 9 % de la valeur comptable totale des placements de la Fondation. Comme 91 % du portefeuille de la Fondation est constitué de placements très liquides, la direction estime qu'il n'y a pas de risque de liquidité.

5. Revenus de placement, subventions de bienfaisance et frais de service

Les revenus de placement des fonds de dotation servent à attribuer des subventions de bienfaisance et à régler les frais de service.

La politique de la Fondation sur le subventionnement à même des fonds de dotation stipule que le montant total des subventions de bienfaisance attribuées une année donnée à même un fonds de dotation est fixée à 4,25 % de la valeur marchande moyenne de clôture du fonds de dotation durant les 12 trimestres prenant fin le 31 décembre de l'année précédente. Cette politique vise à assurer la stabilité du niveau à long terme des subventions de bienfaisance. Le montant des subventions de bienfaisance d'une année donnée, calculé en vertu de la présente politique, sera transféré du fonds

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

5. Revenus de placement, subventions de bienfaisance et frais de service (suite)

de dotation aux fonds pour distribution aux fins de bienfaisance le 1^e janvier de l'année d'attribution des subventions.

La politique de la Fondation sur les frais de service stipule que les frais de service perçus de tous les fonds de dotation détenus et administrés sont calculés d'après la valeur marchande moyenne de clôture du fonds des 12 trimestres précédents, en utilisant l'échelle mobile suivante :

- Première tranche de 5 millions \$ 1,50 %
- Tranche suivante de 5 millions \$ 0,75 %
- Tranche supérieure à 10 millions \$ 0,25 %
- Fonds de bourses d'études 2,00 %

Par ailleurs, tous les fonds en transit non liés à un fonds de dotation sont assujettis dès réception à des frais de 2 %.

Les revenus de placement (pertes) des fonds de dotation ont été constitués des éléments suivants :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Intérêts et dividendes	2 588 \$	3 456 \$
Gains (pertes) de placement	4 858	(3 694)
	7 446 \$	(238) \$

6. Biens immobiliers

La Fondation est copropriétaire de Fairfields, une propriété historique classée. Cette propriété est comptabilisée à la valeur d'expertise déterminée par un évaluateur indépendant au moment du don. Les dépenses de gestion et d'entretien de la propriété sont financées par un fonds de dotation désigné.

Fondation communautaire d'Ottawa
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

7. Immobilisations corporelles

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	229 \$	223 \$	6 \$	5 \$
Ameublement	44	43	1	2
Améliorations locatives	20	2	18	-
	293 \$	268 \$	25 \$	7 \$

Au 31 décembre 2011, le coût total et l'amortissement cumulé des immobilisations étaient respectivement de 265 \$ et de 258 \$, résultant en une valeur comptable nette de 7 \$. Au 1^{er} janvier 2011, ils étaient respectivement de 257 \$ et de 249 \$, résultant en une valeur comptable nette de 8 \$.

8. Dons reportés

Assurance-vie

La Fondation a été désignée comme bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Au 31 décembre 2012, le montant estimé des polices d'assurance-vie dont la Fondation était le propriétaire et le bénéficiaire totalisait 4 470 \$ (4 570 \$ au 31 décembre 2011 et 3 988 \$ au 1^{er} janvier 2011). Les primes payées au cours de l'exercice 2012 par les donateurs assurés ont totalisé 113 \$ (146 \$ en 2011). Ces montants sont comptabilisés tant comme revenus que dépenses dans les États des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Certaines polices d'assurance-vie ont une valeur de rachat, valeur qui a été comptabilisée au montant de 405 \$ (343 \$ au 31 décembre 2011 et 354 \$ au 1^{er} janvier 2011) dans les placements.

Legs

La Fondation a été désignée comme bénéficiaire de certaines successions. Le montant de ces promesses de don est difficilement estimable.

Fondation communautaire d'Ottawa
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011 (en milliers de dollars)

9. Engagements

La Fondation a conclu des baux dont les échéances s'étalent jusqu'au 30 septembre 2019 et dont les montants bruts sont présentés ci-dessous par exercice. Le bail le plus important concerne la location de locaux à bureaux. Une part de ces montants sera récupérée de sous-locataires.

2013	82 \$
2014	87
2015	97
2016	97
2017	96
2018	91
2019	<u>68</u>
Total	<u>618 \$</u>

En plus des baux, la Fondation s'est engagée à acheter des unités du Fonds de progrès communautaire à hauteur de 1 080 \$. Au 31 décembre 2012, elle en avait déjà acquis pour une somme de 225 \$ (note 4).
